



141 Rue Giraudeau  
37000 TOURS  
Tél : 02 47 48 20 75  
Mail : [lestudiosport@gmail.com](mailto:lestudiosport@gmail.com)  
[www.lestudiosport.fr](http://www.lestudiosport.fr)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Informations préalables :

Les présentes conditions générales de ventes (ci-après CVG) sont établies par Le Studio Sport, société par actions simplifiée (SAS) à associé unique au capital social de 10 000€, inscrite au registre du commerce et des sociétés de TOURS, sous le numéro 833337850 RCS, dont le siège social est 141 RUE GIRAudeau à TOURS (37000). Son numéro de téléphone est le 02 47 48 20 75, son adresse électronique est [lestudiosport@gmail.com](mailto:lestudiosport@gmail.com), son numéro individuel d'identification TVA intracommunautaire est FR67833337850.

LE STUDIO SPORT propose au signataire d'un (contrat) d'abonnement (ci-après l'Abonné), durant les heures d'ouvertures (de 9h à 21h le lundi, 9h à 14h et de 17h à 21h du mardi au jeudi, le vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h (sauf jours fériés, plannings estivaux et congés annuels) de pratiquer une activité sportive par mise à disposition d'appareils de cardio training et de différents studios d'entraînement ET/OU d'assister suivant les horaires fixés au planning à des cours collectifs de Fitness donnés par les professeurs diplômés. Les mineurs âgés de 12 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale.

#### **FORMULE LIBERTE** (sans engagements de durée)

57 euros TTC par mois en prélèvement automatique. 45 euros TTC étudiants sur justificatif

1 mois de préavis pour rompre l'abonnement (par lettre recommandée avec AR)

#### **FORMULE STUDIO (paiement comptant ou en prélèvement)**

45 euros TTC par mois pour une année ou 540 euros. 39 euros TTC étudiants sur justificatif soit 468 euros TTC.

39 euros TTC par mois CE partenaire soit 468 euros à l'année.

#### **FORMULE RPM**

30 euros TTC par mois pour un engagement d'une année.

#### **FORMULE AUX TICKETS**

10 passages à 140 euros TTC (4 mois)

20 Passages à 240 euros TTC (8 mois)

*Pour toutes les formules, 60 euros de frais d'adhésion sont demandés à l'inscription.*

Les tarifs des différents abonnements sont affichés dans l'entrée du STUDIO SPORT et actualisé chaque année au 1<sup>er</sup> septembre.

Les tarifs sont indiqués TVA incluse. Le Studio Sport reportera sur ces tarifs toutes nouvelles taxes ou modification du taux de TVA.

Préalablement à la signature d'un contrat d'abonnement à durée déterminée, l'abonné reconnaît avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de ventes.

#### **1- OBJET DU CONTRAT.**

Après avoir pris connaissance des prestations commerciales proposées et avoir réglé les frais d'inscription, l'abonné déclare souscrire à un abonnement à durée déterminée nominatif et incessible. L'abonnement ne peut pas être résilié par l'abonné sauf pour un motif lié à la survenance d'un cas de force majeure tel que décrit à l'article 9.

Après avoir pris connaissance des prestations commerciales proposées et d'avoir réglé les frais d'inscription, l'abonné déclare souscrire à un abonnement sans engagement nominatif et incessible. Cet abonnement ne peut pas être résilié par l'abonné pendant les 3 premiers mois ; il pourra ensuite être résilié à tout moment en respectant les modalités de résiliation prévues à l'article 7 des présentes CGV.

#### **2- MOYENS DE PAIEMENTS.**

##### Abonnement annuel :

Par chèque en 2, 3 ou 4 fois sans frais, ou espèces à la signature. Pour les mensualités, à la signature du contrat, règlement des frais d'adhésion et du mois en cours intégralement puis par prélèvement automatique le mois suivant qui sera donc le deuxième mois. L'abonné en signant son contrat d'adhésion valide une autorisation de prélèvement grâce à un mandat SEPA et fourni un RIB. Tout rejet de prélèvement sera facturé au tarif décrit dans les prestations commerciales. A la fin des 12 mois de la formule studios et RPM, l'abonnement continue de manière tacite et automatique.

##### Abonnement sans engagement :

Par carte bancaire, chèque ou espèces pour les jours restants du mois en cours jusqu'au 15 du mois N +1 ou le prélèvement aura lieu. L'abonnement cessera précisément à date anniversaire du jour du mois en question. L'abonné doit signer une autorisation de prélèvement et fournir un RIB. Tout rejet de prélèvement sera facturé au tarif décrit dans les prestations commerciales.

Dans le cas d'une augmentation tarifaire, l'adhérent sera informé au minimum 2 mois avant sa prise d'effet et pourra mettre fin à son abonnement suivant les modalités de résiliation prévues à l'article 7 des présentes CGV. Les cartes de passages sont à régler comptant avec les frais d'adhésion.

#### **3- CONDITIONS D'ACCES.**

Pour accéder aux infrastructures, l'abonné doit souscrire un abonnement qui lui permet de disposer d'une carte d'accès et être à jour de ses règlements.

L'abonné muni de sa carte d'accès en cours de validité est autorisé à pénétrer dans la salle de sport, après avoir badgé, à utiliser selon l'abonnement souscrit, les installations des différents studios et à participer aux cours dans la limite des places et des horaires d'ouverture. Certains cours sur réservation obligatoire. Toutes modifications de ces derniers seront portées à sa connaissance dans un délai raisonnable (Horaires d'été, fermetures pour travaux, cas de force majeure...).

Les locaux disposent d'une capacité maximale d'accueil conformément à la législation en vigueur à laquelle ils sont soumis.

L'abonné est informé par les présentes conditions générales de ventes que cette législation peut évoluer et ne peut entraîner de ce fait aucun impact sur les conditions financières de la prestation commerciale choisie.

#### **4- OUBLI/PERTE DE LA CARTE.**

En cas de perte, l'abonné doit le signaler immédiatement au personnel afin qu'il la désactive, il sera alors établi une nouvelle carte au tarif de 10 euros.

#### **5- CLAUSE ET DECHARGE MEDICALE.**

Il est demandé à l'abonné de procéder à un examen médical destiné à indiquer à LE STUDIO SPORT qu'il ne dispose d'aucune contrainte à la pratique d'une activité physique et sportive et à fournir un certificat médical de moins de 6 mois. Un nouveau certificat médical devra être fourni chaque année par l'abonné. A défaut de fournir un certificat médical, l'abonné décharge LE STUDIO SPORT de toutes responsabilités, de réclamations, actions juridiques, de frais, de dépenses et de requêtes respectivement à des blessures ou à des dommages occasionnés à sa personne et causés de quelques manières que ce soit, découlant ou en raison qu'il pratique cette activité sportive, et ce nonobstant le fait que cela ait pu être causé ou occasionné par négligence de sa part ou être lié à un manquement à ses responsabilités à titre d'occupant des lieux.

#### **6- RESPONSABILITE CIVILE.**

LE STUDIO SPORT est assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, ...

La responsabilité du Studio Sport ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant d'un non-respect du règlement intérieur, de l'inobservation des consignes de sécurité, de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations. De son côté, l'abonné doit souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait pendant l'exercice des activités de l'établissement.

#### **7- MODALITE DE RESILIATION.**

7-1 Résiliation à l'initiative de l'abonné

Abonnement annuel :

La résiliation de l'abonnement par l'abonné est strictement limitée aux cas visés à l'article 9 – FORCE MAJEURE. Cependant, il peut stopper son abonnement dès le 12 ième mois avec l'envoi de l'avis en recommandé. A la fin du délai de 30 jours des réception les prélèvements seront annulés et l'abonnement prendra fin au jours anniversaire du mois d'inscription.

Abonnement sans engagement :

L'abonné peut demander la résiliation de l'abonnement par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Studio Sport. La résiliation est effective à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande de résiliation.

7-2 Résiliation à l'initiative du Studio Sport

L'abonnement peut être résilié par le Studio Sport de plein droit et sans préavis, ni indemnités, dans le cas où l'attitude, le comportement ou la tenue de l'abonné serait contraire aux bonnes mœurs ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonnés ou serait non conforme au présent abonnement ou règlement intérieur. L'abonné aura 1 mois pour contester cette décision. Les Studio Sport cessera les prélèvements ou remboursera au prorata temporis.

L'abonnement peut être résilié de plein droit par le Studio Sport à partir de 2 incidents de paiements. Ce défaut de paiement interdit l'accès au Studio Sport.

#### **8- VESTIAIRE**

L'abonné peut utiliser les casiers individuels mis à sa disposition. L'utilisation de ces casiers est limitée à la durée de la séance. Il est rappelé expressément à l'abonné que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique. Le Studio Sport décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparitions d'effets personnels appartenant à l'abonné. Ce dernier reconnaît ainsi avoir été informé des risques encourus par le fait de placer des objets de valeur dans les vestiaires. Ce qui en aucune façon ne peut être interprété comme étant un dépôt mais comme une mise à disposition.

#### **9- FORCE MAJEUR**

L'abonné reconnaît que l'abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations du Studio Sport et au bénéfices des prestations énoncées ci-dessus. L'abonné, pour suspendre momentanément son abonnement doit fournir un certificat médical de contre-indication à la pratique des activités de mise en forme. Cette demande doit se faire dans les deux semaines de la date de l'arrêt. Ses prélèvements seront suspendus le temps de cet arrêt ou la durée de suspension sera reportée à la fin de l'abonnement souscrit initialement.

La résiliation se fait dans tous les cas par envoi de courrier en recommandé avec avis de réception et le préavis d'un mois commence à réception de ce courrier.

Par cas de force majeure l'abonnement sera stoppé aux vues des conditions ci-dessus sans attendre la fin de la durée d'adhésion pour un déménagement faisant suite à une mutation professionnelle ou pour motif grave lié à la santé empêchant définitivement l'abonné de bénéficier des services du Studio Sport.

#### **10- RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT**

A l'échéance de l'abonnement annuel, l'abonné prolonge son abonnement de manière automatique sans réengagement de 12 mois suivant les prestations commerciales, le règlement intérieur et les conditions générales de vente en vigueur. Cependant si résiliation il y a, les conditions de résiliation sont les mêmes.

La formule sans engagement ne prend fin seulement et seulement si l'abonné stoppe son abonnement aux vues des conditions de résiliation ci nommées.

S'il n'y a pas d'interruption d'abonnement, les frais d'inscriptions ne seront pas facturés.

#### **11- CARTE 10-20 PASSAGES**

Après avoir réglé les frais d'adhésion, l'abonné peut acheter 10 ou 20 séances nominatives et incessible valable 4 et 8 mois. Cette carte autorise l'abonné à utiliser les installations générales du Studio Sport. Règlement comptant possible par carte, chèque ou espèces.

Les frais ne seront pas refacturés si à l'issue de cette dernière séance la carte vient à être recharger.

#### **12- DONNEES PERSONNELLES**

Le Studio Sport conserve les données fournies par ses adhérents pour son seul usage interne, dans le but d'offrir un meilleur suivi à sa clientèle.

Les données ne seront pas communiquées aux tiers. Les adhérents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement. Ils devront adresser un mail à [jestudiosport@gmail.com](mailto:jestudiosport@gmail.com).

#### **13- MEDIATION**

Conformément aux dispositions du code de la consommation relatives au « processus de médiation des litiges de la consommation », l'abonné a le droit en vue de la résolution amiable d'un litige né du contrat et l'opposant au Studio Sport, de recourir gratuitement et aux conditions fixées par ledit code, à un médiateur de la consommation.

Le médiateur référant du Studio Sport est la société *sas Médiation Solutions, mde Eliane SIMON, médiateur, 22 chemin de la bergerie, 01800 St Jean de Nost* pour la voie postale ou par mail : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

**Nom prénom de l'abonné :**

**Lu et approuvé :**

**Date/Signature :**